COMMISSION

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 2 avril 2003

modifiant la décision 74/360/CEE dispensant le Royaume-Uni d'appliquer au chanvre *(Cannabis sativa)* la directive 2002/57/CE du Conseil concernant la commercialisation des semences de plantes oléagineuses et à fibres

[notifiée sous le numéro C(2003) 1055]

(Le texte en langue anglaise est le seul faisant foi.)

(2003/234/CE)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu la directive 2002/57/CE du Conseil du 13 juin 2002 concernant la commercialisation des semences de plantes oléagineuses et à fibres ([1]), modifiée en dernier lieu par la directive 2002/68/CE ([2]), et notamment son article 28, point b),

considérant ce qui suit:

(1) Selon les dispositions de la décision 74/360/CEE de la Commission ([3]), le Royaume-Uni est dispensé de l'obligation d'appliquer les dispositions de la directive 69/208/CEE du 30 juin 1969 concernant la commercialisation des semences de plantes oléagineuses et à fibres ([4]), remplacée par la directive 2002/57/CE, à plusieurs espèces dont le chanvre *(Cannabis sativa)*.

(2) Le Royaume-Uni a informé la Commission que l'existence de variétés de chanvre améliorées dans le catalogue commun de la Communauté, adaptées aux conditions de culture au Royaume-Uni, a fait de la propagation des graines de chanvre une pratique courante.

(3) L'exemption s'appliquant au chanvre doit donc être abrogée et la décision 74/360/CEE doit être modifiée en conséquence.

(4) Les mesures prévues par la présente décision sont conformes à l'avis du comité permanent des semences et plants agricoles, horticoles et forestiers,

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

À l'article 1er de la décision 74/360/CEE, le point b) est supprimé.

Article 2

Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord est destinataire de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 2 avril 2003.

Par la Commission

David BYRNE

Membre de la Commission

([1]) JO L 193 du 20.7.2002, p. 74.
([2]) JO L 195 du 24.7.2002, p. 32.
([3]) JO L 196 du 19.7.1974, p. 18.
([4]) JO L 169 du 10.7.1969, p. 3.